

*Impact de l'ingénierie migratoire coloniale sur la conflictualité
contemporaine en Afrique de l'Ouest: le cas ivoirien*

*The colonial migration engineering impact on contemporary
conflictuality in West Africa: the Ivorian case*

**Touatit Lotfi*

Etudiant

Universit Alger III - Ibrahim Sultan Cheibout

Lotfi_touatit@yahoo.com

<i>Date d'envoi: 10/05/2022</i>	<i>date d'acceptation: 05/06/2022</i>	<i>Date de publication: 10/06/2022</i>
---------------------------------	---------------------------------------	--

Résumé:

La présente contribution est dédiée à l'étude de l'ingénierie migratoire coloniale en Afrique de l'Ouest, ce phénomène complexe et mouvant, jadis délaissé par les principales écoles de relations internationales en dépit de son importance, mais qui bénéficie aujourd'hui d'un regain d'intérêt significatif, du fait qu'il soit à l'origine de différents bouleversements géopolitiques. Le présent article aborde en premier lieu l'ère coloniale avec tout ce qu'elle a induit en termes de déplacements massifs de populations en Afrique de l'Ouest. En second lieu, il retrace l'évolution de ce phénomène en Côte d'Ivoire, notamment son lien avec la montée en puissance des niveaux de violence, allant des violences interpersonnelles à celles à caractère politique.

Mots clés: migration, refuge, guerre, crise, Sahel, terrorisme, criminalité, droit de l'homme, sécurité humaine

**Auteur Envoyé : Touatit Lotfi*

Abstract:

This contribution is dedicated to the study of migration engineering in West Africa, this complex and changing phenomenon, formerly neglected by the main schools of international relations despite its importance, but which today benefits from a significant revival of interest, due to the fact that it is at the origin of various geopolitical upheavals. This article first addresses the colonial era with all that it induced in terms of massive population displacements in West Africa. Secondly, it traces the evolution of this phenomenon in Côte d'Ivoire, particularly its link with the rise in levels of violence, ranging from interpersonal violence to political one.

Keywords: migration, refuge, war , crisis, Sahel, terrorism, criminality, human rights, human security

Introduction

L'Afrique du Nord fait aujourd'hui face à une pression migratoire sans précédent, cet espace étant convoité par d'importants flux de populations sahéliennes et subsahariennes, ayant pour ambition d'atteindre l'Europe. Or, comme nous le rappelle la cruelle actualité des *Boat-People*, cette destination finale n'est le plus souvent pas atteinte et les rêves des migrants se brisent souvent en Méditerranée, cette mer devenue depuis quelques années un tombeau à ciel ouvert où des centaines de milliers de morts sont recensés. Parallèlement, les pays de transit sont devenus des terres d'accueil pour les milliers de migrants restés sur les rives sud de la Méditerranée, ces derniers n'ayant pour refuge que des habitats précaires et pour source de revenu que les secteurs informels des économies maghrébines.

Le présent article tente de retracer l'origine lointaine de ce phénomène et de dresser un parallèle entre les bouleversements démographiques induits par l'ingénierie migratoire coloniale et les bouleversements géopolitiques actuels, plus récents, mais tout aussi destructeurs. Il y est question d'établir l'impact des mouvements massifs de populations sur l'équilibre démographique des sociétés de départ, ainsi que sur celles d'accueil, qu'elles soient de transit, ou de destination finale.

Le présent texte procède, dans un premier temps, par un précis sémantique, lors duquel seront traités les principaux concepts et notions de base, avec une attention particulière accordée aux « migrations de crise »,

ce type extrême de migration, caractérisant le contexte actuel. Dans un second temps, il sera question d'aborder le phénomène migratoire à l'aune des principales grilles d'analyse fournies par les internationalistes, en l'occurrence le prisme réaliste, celui libéral et celui critique. Et dans un troisième temps, il sera question d'aborder les migrations ouest-africaines impulsées par la colonisation, notamment en Côte d'Ivoire, avec tout ce que cela implique en termes de déséquilibres sociaux, notamment sur le plan de la sécurité humaine au sein des sociétés de départ.

Aussi, pour conclure, il sera question, quatrièmement, du poids du facteur migratoire dans l'évolution de la crise politico-sécuritaire ivoirienne.

A- Etymologie et précis sémantique

L'étymologie du terme « migration » nous renvoie au latin « *migratio* », désignant le fait de « changer de demeure »¹. Les Latins évoquent aussi le verbe « *migrare* » (Contraction de *Meare agro*) signifiant le fait d'aller, de passer, en quittant un milieu donné pour pénétrer dans un autre². En langue française, le vocable « émigrant » est relativement ancien, il fut d'ailleurs employé pour qualifier les travailleurs asiatiques (les « *coolies* ») débarqués aux Antilles au XIX^{ème} siècle, dans le sillage de l'abolition de l'esclavage, afin de combler le vide laissé par la main d'œuvre africaine³. Pour l'UNESCO, le migrant est celui « qui vit de façon temporaire ou permanente »⁴ dans un État autre que celui de sa naissance, ce qui implique sa participation à la vie sociale du pays d'accueil. Pour d'autres chercheurs (M. Debesse), le migrant est simplement une personne « qui quitte son pays pour aller gagner sa vie à l'étranger ». On retiendra donc que les migrations sont intimement liées à l'environnement économique, l'Homme tant souvent appréhendé comme l'un des principaux facteurs de richesse, voire de puissance. Donc, si l'image du migrant est aujourd'hui dévalorisée, il en a été autrement par le passé.

On retiendra aussi que si l'on aborde la perspective du retour potentiel du migrant, ou *a contrario* son installation durable et définitive, on évoquera donc une migration linéaire (aller sans retour) et une autre circulaire (avec une importante perspective de retour)⁵. Et on évoquera par ricochet la perspective d'une naturalisation, mesure qui suscite toujours de vifs débats au sein de plusieurs sociétés, même celles perçues comme étant

très accueillantes, en raison de la crainte d'assister à un bouleversement de l'équilibre communautaire au niveau national.

En Asie, dans la région des Grands Lacs (d'Afrique) et en Afrique de l'Ouest, la question est toujours d'une actualité poignante, comme nous l'enseignent, respectivement, les cas rwandais, birmans et ivoiriens. Dans chacun de ces cas, le migrant/réfugié est pointé du doigt, marginalisé et privé de ses droits, et cette tendance tend à se généraliser, même en Europe. En effet, pour les Occidentaux, la question de l'émigration suscite également des polémiques, même au sein de sociétés dites libérales, traditionnellement ouvertes aux migrants, où la tolérance a cédé la place aux thèses xénophobes d'extrême droite.

La crainte vis-à-vis du migrant est parfois même indélébile, comme c'est le cas en France, où même si ce dernier accède à la nationalité, il conservera toutefois la qualité d'immigrant à titre permanent, et ce, en dépit du statut juridique nouvellement acquis : « la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée, même s'il devient français par acquisition »⁶. Ainsi, en dépit de la tolérance parfois affichée et de l'importance des migrations pour les sociétés d'accueil, il y a lieu de rappeler le caractère hautement politisé et problématique que pose la question de l'assimilation, ou de l'intégration, des migrants, et ce, même au sein des démocraties occidentales, la question étant par excellence « identitaire ».

Ainsi, l'immigration pose d'importants défis pour les sociétés de départ, comme pour celles d'accueil, puisque -économiquement parlant- l'Homme est une ressource, un atout, mais une fois le « seuil de tolérance » ou de « saturation » atteint, l'acceptation des nouveaux arrivants devient de plus en plus problématique. Si l'arrivée de ces derniers est consécutive à une demande explicite formulée au sein des sociétés d'accueil (conformément à un contrat social), ils pourront donc être acceptés et intégrés. Inversement, leur acceptation devient difficile s'ils arrivent dans un cadre purement humanitaire, dans l'urgence, suite à des conflits armés, des crises politiques ou des catastrophes majeures.

L'histoire révèle cependant que c'est en fonction des besoins de l'économie capitaliste que les migrations sont davantage encouragées. Il est d'ailleurs intéressant de rappeler que c'est avec l'évolution du capitalisme vers le XVIII^{ème} siècle, que l'immigration internationale a connu son âge

d'or, période où l'Europe connaîtra un « brusque accroissement de population »⁷, accompagné de progrès techniques enregistrés en matière de transports, ce qui facilitera le transfert vers les nouvelles colonies des populations que l'Europe peinait à absorber.

Les premières vagues migratoires massives étaient donc européennes (entre 35 et 40 millions de 1815 à 1920), britanniques, puis allemandes, scandinaves, méditerranéennes et enfin Slaves. Les navires qui démarraient des ports de Liverpool, d'Hambourg et de Gênes, acheminaient ceux qui allaient devenir agriculteurs ou mineurs, à des milliers de kilomètres loin de chez eux. À eux seuls, les États-Unis d'Amérique absorberont près de 100 millions de migrants, leur population passant de 4 millions en 1790 à 100 millions, cent ans plus tard. Ce mouvement sera essentiellement motivé par la mise en valeur du *Far-West*⁸.

Ce fut le temps des « migrations transocéaniques » qui consacreront la libre circulation des individus, principe qui sera toutefois remis en question à partir du début du vingtième siècle, ère marquée par la montée en puissance des nationalismes. Ainsi, apparaîtra une nouvelle forme de migration plus réglementée, qui imposera une nouvelle réalité : « *en 1881, le Congrès international de l'émigration affirmait le droit de l'émigrant d'aller où il voulait ; trente ans après, il est soumis à un contrôle rigoureux au départ et surtout à l'arrivée. Les pays neufs, protégeant leur main-d'œuvre ou la race, se sont plus ou moins fermés à l'immigration* »⁹. C'est notamment le cas pour les Colonies françaises d'Afrique, territoires bénéficiant d'une large autonomie et dont les Administrateurs se sont lancés dans de grands chantiers de « valorisation », afin d'assurer leur propre autonomie financière, mais aussi contribuer à la prospérité de la métropole. Pour ces Colonies, le facteur humain allait être décisif, d'où la décision de puiser avec abondance dans les « réservoirs » humains que recèle l'Afrique.

B- Le phénomène migratoire pour les internationalistes

En s'appuyant sur des approches bien particulières, chaque État tente de gérer les flux migratoires en direction de son territoire par des politiques qui reflètent sa vision en matière d'intérêt et de sécurité nationaux. Ces visions découlent parfois de faits objectifs, mais elles peuvent également découler de stéréotypes, car chaque Nation développe au fil du temps des

imaginaires particuliers autour de cette thématique, notamment en ce qui concerne l'image du migrant, qui peut être appréhendée sous divers angles.

Le fait migratoire a toujours marqué l'histoire des sociétés, comme nous l'enseigne d'ailleurs l'histoire des religions. Pour le bouddhisme, migrer renvoie à une quête personnelle « d'illumination ». Pour le judaïsme, il s'agit plutôt de « l'exode » pour fuir la persécution. Idem pour l'Islam, « l'hégire », la première année du calendrier musulman, symbolise également la fuite de la persécution et le repli vers l'accueillante « Médine ». Ainsi, l'image du migrant était dans l'ensemble celle du persécuté, fuyant la misère et le danger, pour un avenir meilleur. Ceci dit, pour comprendre le fait migratoire et ses implications contemporaines, il est important d'aller au-delà de ces imaginaires et des portraits dressés autour de l'émigrant, et ce, en se référant aux paradigmes des relations internationales.

Au niveau de cette discipline, les débats académiques ont connu diverses phases d'évolution depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, durant lesquelles plusieurs paradigmes ont vu le jour. Ces derniers avaient pour point de départ différents postulats et se sont intéressés à des thématiques bien définies. Ainsi, il est trivial de rappeler que le terrorisme ou les questions inhérentes à l'ethnicité -à titre d'exemple- furent occultés par d'autres problématiques jugées plus actuelles par les théoriciens et les Hommes d'État durant la Guerre froide, telle la question du désarmement nucléaire, ou encore celle de la sécurité énergétique (Chocs pétroliers). Aussi, le phénomène migratoire fut pour sa part occulté des grilles de lecture de cette ère et il le sera d'ailleurs jusqu'à la chute du communisme, cataclysme géopolitique qui occasionnera des bouleversements majeurs, accompagnés de flux migratoires sans précédents.

De manière globale, ces flux ont été motivés par au moins trois raisons. *Primo*, les populations partaient de l'ex-URSS et de l'Est de l'Europe en direction de l'Ouest, pour la quête d'une vie meilleure. *Deusio*, ils avaient pour destination la Palestine, plusieurs pays ayant effectivement contribué au repeuplement des territoires occupés par les juifs sionistes, afin de faire basculer la balance démographique en leur faveur. Et *tertio*, ces flux résultaient des conflits internes ayant pour théâtre parfois les Balkans, mais le plus souvent le continent africain, notamment l'Afrique de l'Ouest.

Pour les politologues, le phénomène migratoire était un sujet marginal qui ne fut que rarement abordé, mais ce fut en revanche une thématique prisée pour les sociologues, les historiens et les juristes qui ont élaboré une littérature abondante en la matière et ont pu cerner, de manière plus-ou-moins exhaustive, cette question sous les angles les plus divers. Ceci dit, il est intéressant de voir sous quels angles les théoriciens en relations internationales ont-ils abordé la question migratoire et, plus important encore, comment le migrant fut perçu par les tenants de chaque école.

Pour les théoriciens **réalistes**, classiques et contemporains, le souci majeur de l'État est avant tout de maximiser sa puissance (Hans Morgenthau - 1948, « *Politics Among Nations* »), et ce, en dépit des considérations éthiques ou morales. Donc, le phénomène migratoire est appréhendé à l'aune du prisme de la sécurité étatique: va-t-il engendrer une maximisation de cette dernière (force démographique) ? Va-t-il booster l'économie (facteur supplémentaire de travail) ? Ou, au contraire, menacera-t-il les principales valeurs que l'État tend à défendre (invasions « barbares ») ? C'est en somme les principales questions pouvant déterminer la nature d'une politique migratoire, laquelle est, pour les réalistes, une question souveraine, puisqu'aucune forme de gouvernance supranationale n'est envisagée en la matière¹⁰.

Aussi, pour les tenants de cette école, la question des migrations forcées est appréhendée à l'aune des changements constatés au niveau de l'équilibre des forces. En d'autres termes, le décideur se trouvant face à ce phénomène se pose les questions suivantes : les migrations auront-elles à terme des effets néfastes sur la puissance de l'État hôte ? Risquent-elles de bouleverser l'équilibre des forces dans un espace donné ? Ou encore, peuvent-elles constituer une menace directe à sa sécurité nationale ?

De ces questionnements découlent quatre postulats que les réalistes mettent souvent en avant pour appréhender la question migratoire¹¹:

- ✓ Les migrations forcées sont le résultat des changements au niveau de l'équilibre des forces et elles sont, dans une certaine mesure, annonciatrices de grands bouleversements géopolitiques. D'ailleurs, elles accompagnent souvent les guerres civiles et précèdent les processus séparatistes ;

- ✓ L'État appréhende les migrations à l'aune de sa propre sécurité puisque ces dernières offrent un terreau fertile aux trafiquants, aux terroristes et aux rebelles, qu'ils soient nationaux ou étrangers ;
- ✓ L'État ne s'engage dans la gestion des migrations forcées que dans la mesure où cet engagement lui est profitable, d'où la sélectivité en matière d'accueil de réfugiés ;
- ✓ Les flux migratoires impliquent souvent un engagement accru au sein d'institutions internationales spécialisées, mais les États ne se prêtent à ce jeu que lorsqu'ils se trouvent dans une situation hégémonique.

Le premier postulat s'illustre à travers les cas des conflits malien et libyen, les deux événements ayant exercé un effet de catalyseur sur les migrations sahéliennes jadis centrées sur la Libye (de migrations circulaires nous sommes passés à d'autres linéaires), le second postulat se confirme par la montée en puissance de plusieurs trafics, notamment ceux observés au niveau de la bande sahélienne (traite d'êtres humains, narcoterrorisme, etc.), le troisième postulat concerne la passivité observée chez certains États qui se dérobent de leurs responsabilités internationales en la matière et, enfin, le dernier postulat concerne le penchant de certains acteurs hégémoniques à imposer leurs agendas via des institutions internationales spécialisées, tout en refusant de se prêter au jeu du multilatéralisme lorsque leur intérêt le dictent.

A l'opposé de ces postulats réalistes, teintés de cynisme et de *realpolitik*, se situe la vision **libérale** qui croit de manière indéfectible à la coopération internationale, comme voie royale pour « l'accroissement des bénéfices mutuels » (Keohane 1984) par le biais des institutions internationales. Selon cette vision, les relations internationales ne sont plus un jeu à somme nulle, du moment que les institutions jouent un rôle de régulateur, de facilitateur, soutenant de la sorte la dynamique de la coopération internationale¹². Pour Keohane, les migrations remplissent une fonction importante et font d'ailleurs partie des quatre principaux aspects, ou vecteurs, de la globalisation : le mouvement des idées et de l'information, le mouvement des biens et des marchandises, le mouvement des capitaux et, enfin, le mouvement des personnes¹³.

Cette logique institutionnelle pousse les États à agir de manière collective, dans la mesure où elle leur garantit la maximisation des gains.

Aussi, ceux qui voudront agir de manière unilatérale se verront marginalisés dans l'arène internationale.

Les libéraux expliquent la naissance du régime international des réfugiés, pierre angulaire de leur approche, par l'apport significatif des institutions internationales spécialisées, mais leur vision repose également sur d'autres postulats¹⁴:

- ✓ Les intérêts mutuels poussent les États à créer et à maintenir des institutions capables de répondre aux défis des migrations forcées, qu'ils soient sécuritaires ou humanitaires ;
- ✓ Les institutions internationales spécialisées ont pour vocation d'inciter les États à agir de manière coopérative, et ce, par le biais des règles qu'elles instaurent, ces dernières étant, le plus souvent, juridiquement contraignantes ;
- ✓ Les sociétés civiles ont un rôle central à jouer en matière d'influence sur les processus de prise de décision ;
- ✓ La réponse que réserve l'État aux réfugiés dépend en grande partie d'un penchant historique pour l'action humanitaire, observé notamment chez certains États, tels le Canada et la Norvège.

De manière générale, il nous semble évident que les libéraux croient profondément au pouvoir de régulation détenu par les institutions internationales spécialisées, lesquelles incitent les États à coopérer pleinement en matière de gestion des flux migratoires, notamment en cas de crises majeures. Ceci dit, il est utile de rappeler que le contexte présent, notamment en Europe, démontre bien les limites de l'idéalisme prôné par cette approche « droits-de-l'homme », son discours étant manifestement encombrant pour les différents gouvernements, même au sein d'États traditionnellement ouverts à l'émigration. Donc, la réussite de l'approche libérale demeure hypothéquée par les besoins économiques du pays d'accueil, mais aussi la résurgence des discours xénophobes, particulièrement mobilisateurs à l'approche des échéances électorales en Europe et ailleurs.

Le courant **constructiviste**, pour sa part, aborde la question des réfugiés sous l'angle de l'identité de l'État. Cette dernière appréhendée de manière dynamique et non plus statique, dans la mesure où elle évolue au gré des interactions que ce dernier entretient avec différentes entités. Ce courant de pensée assume que l'identité de l'État -donc par extension ses

différentes prises de positions- sont évolutives, obéissant dans une large mesure aux contraintes et engagements qui résultent de ses relations extérieures. Les relations d'interdépendance engendrent donc des évolutions de position, certes de manière progressive, mais le résultat est parfois profond et irréversible.

Pour illustrer cette évolution progressive, certains auteurs constructivistes (Risse -1999, Crawford - 2002 et autres) n'hésitent pas à mettre en évidence le changement profond opéré par certains États en matière de respect des règles de droits de l'Homme. Dans un premier temps, l'assimilation de ses règles contribue au changement des politiques intérieures, et progressivement, au changement de « l'identité de l'État » en question. Dans un second temps, le changement s'opère au niveau de ses relations avec l'extérieur¹⁵. Par corrélation, les politiques migratoires seront également réactualisées, ou encore profondément réformées.

Par ailleurs, le migrant subit lui également une évolution au niveau identitaire, dans la mesure où un processus d'acculturation est souvent enclenché, notamment chez les plus jeunes¹⁶. Si les migrants de première génération peuvent rester à l'abri du changement, leurs descendants se trouvent quant à eux face à un dilemme, puisque se pose souvent la question du respect, ou non, de l'héritage culturelle transmis pas les parents. Mais le plus souvent, c'est les nouvelles normes qui l'emportent.

A ce niveau, les constructivistes insistent beaucoup sur le pouvoir socialisant des normes et sur le rôle des acteurs non-étatiques qui agissent tant sur les États que sur les individus. Aussi, pour cette approche, les migrations sont également appréhendées à travers deux autres postulats¹⁷:

- ✓ Le régime international des réfugiés a dans une large mesure contribué au processus de socialisation des États, à l'exemple de l'adoption de la règle de non-refoulement qui est de nos jours consacrée;
- ✓ Les institutions internationales « productrices de normes » exercent un important rôle de moralisation et de persuasion pour faire accepter les migrants (Loescher - 2008).

In fine, et à l'analyse des différentes postures théoriques présentées plus haut, il en ressort que le phénomène migratoire peut être appréhendé sous divers angles, en fonction des différentes perspectives et postulats

choisis. Ceci dit, nous précisons que les différentes approches prônées par les États indiquent le plus souvent des positionnements idéologiques, ou des postures teintées de *realpolitik*, et non des positions fondées sur des principes humanistes, ce qui fut contre-productif pour une question qui mérite avant tout un traitement humanitaire.

C- Les migrations ouest-africaines à l'aune de l'ingénierie migratoire coloniale

L'ingénierie, terme emprunté aux domaines techniques, désigne un ensemble d'actions ou de procédés menés par des spécialistes, qui conduisent à la conception, à la fabrication et au contrôle d'ensembles structuraux, suivant une rigueur scientifique. Le terme sera évidemment emprunté par les sciences sociales, où l'on évoquera désormais une « ingénierie sociale », d'où découle l'ingénierie migratoire.

Par ingénierie sociale, il y a lieu d'entendre une pratique sociale (menée le plus souvent par l'État ou par une autorité religieuse) consistant en la manipulation à grande échelle de groupes humains, en vue de faire évoluer la société par le remodelage de certaines de ses caractéristiques, ou de ses comportements. Elle est parfois généralisée, lorsque le changement voulu concerne la société dans sa globalité, mais il peut aussi s'agir de changements ciblés, ne visant qu'un groupe social en particulier.

Le changement en question peut être introduit par la violence des armes, lorsque ceux qui détiennent le pouvoir agissent par le génocide, ou d'autres crimes de masse, afin de forcer le changement ciblé. Cependant, le changement peut se présenter de manière plus sournoise, lente et quasiment invisible, comme c'est le cas pour les changements introduits suite à l'imposition de normes sociales, ou le vote de lois (qui peuvent être liberticides ou arbitraires), ou encore le déplacement massif de populations pour occuper des terres présentées comme étant vacantes, *terra nullius*, alors qu'elles appartenaient de facto à des groupes qui, pour le coup, sont marginalisés. L'action en question est évidemment d'une extrême violence, même si pour ceux qui la commettent elle se justifie par une nécessité sociale, en l'occurrence « le progrès ».

C'est en somme le discours prôné par le colonisateur français qui, à son arrivé en Côte d'Ivoire vers 1842, fut confronté à une géographie humaine nettement différente de celle qu'il relégua le 7 août 1960 au

nouveau pouvoir en place. Les Français construiront leur imaginaire colonial autour de l'image de l'explorateur/aventurier, qui balisera le chemin pour des colons agriculteurs/défricheurs qui vont laborieusement valoriser des forêts vierges, pour en faire des terres agricoles qui vont accueillir la culture du cacao. L'autre mythe « fondateur » était celui de l'inaptitude des populations autochtones à se livrer à ce type d'agriculture, d'où le recours à des populations sahéennes, qui vont être déportées pour soutenir l'effort économique voulu par les Administrateurs coloniaux et cautionné par la métropole. Il en découlera naturellement un profond remodelage de la société ivoirienne, de son paysage, mais l'impact se fera aussi sentir pour d'autres sociétés voisines.

L'Histoire révélera que bien avant son indépendance, la Côte d'Ivoire va connaître d'importantes phases d'instabilité en raison des changements introduits. Donc, loin de l'image idéalisée de « l'aventure humaine » (au sens libéral), se profilait la dure réalité de la dépossession des autochtones, mais aussi celle de la déportation de populations sahéennes dont le mode d'organisation sociale va connaître de profonds déséquilibres.

À leur arrivée en Côte d'Ivoire, les géographes français vont se livrer à un inventaire des richesses pouvant être exploitées, à commencer par celle démographique. Ils estimèrent alors le nombre d'Ivoiriens à près de deux millions d'individus (vers le XIX^{ème} siècle), ce qui était relativement peu comparé à l'Europe. Dès lors, l'exploitation (ou valorisation) du pays allait exiger des ressources humaines qu'il fallait dépêcher de manière assez rapide et massivement. La littérature fournie par les premiers explorateurs français (Pierre Rogers Villamur et François Joseph Clozel) met en évidence l'existence de quatre grands groupes ethniques, composés chacun de plusieurs sous-groupes¹⁸.

C'est d'ailleurs cette dichotomie qui représente aujourd'hui le courant dominant, puisqu'elle est reprise par diverses sources, y compris par l'ancien Président Félix Houphouët-Boigny, reprendra à son compte même le mythe du « pays à soixante ethnies » véhiculé avec légèreté par les premiers explorateurs.

Aujourd'hui encore, les enquêtes démographiques de l'Institut National de la Statistique évoquent le même nombre, réparti entre quatre grands groupes ethniques (Akan, Krou, Mandé et Gur)¹⁹. Idem pour les experts du FMI²⁰ et ceux de la Banque Mondiale²¹. Toutefois, les experts

de la Banque Mondiale ajoutent que le paysage ethnique ivoirien fut sans cesse remodelé, par un métissage naturel, mais aussi par une immigration qui profondément transformé le paysage social ivoirien²².

Ceci dit, l'immense majorité des chercheurs vont s'accorder sur l'existence de quatre grands groupes ethniques (Akan, Krou, Mandé et voltaïque), les deux premiers issus du Sud, représentant les populations autochtones anciennement installés en Côte d'Ivoire (avec des droits coutumiers avérés notamment en matière de foncier), les second fruit de migrations sahéliennes relativement anciennes, seront assimilés à d'autres grands groupes sahéliens. Pour le colonisateur, la « mise en valeur » du pays doit passer par la mobilisation de toutes les ressources, physiques et symboliques, afin de donner toutes les chances au développement voulu. Or, il se trouvait que certaines populations ne manifestaient que peu d'intérêt pour le projet colonial qui se profilait, d'où la quête d'une population de substitution pour palier au manque de main d'œuvre.

En marge de ce nouveau projet colonial, des stéréotypes ethniques vont naître pour justifier les mesures lourdes de conséquence qui vont être décidées. Ainsi, on dressera des « portraits » pour chaque groupe ethnique, en vue de son exclusion, ou pour justifier la valorisation de son statut dans la nouvelle stratification sociale qui va s'imposer avec la nouvelle ingénierie territoriale.

Les interlocuteurs privilégiés des Français étaient les **Akans**, établis à l'Est, près des frontières du Ghana. Ils étaient les premiers contacts des missionnaires et des commerçants européens²³, d'où la reconnaissance juridico-politique dont ils bénéficiaient. Ils avaient aussi bénéficié d'un statut de Protectorat, garanti par les Français en vertu d'accords signés, mais aussi celui d'aristocratie locale. Parmi les autochtones, ils étaient les auxiliaires privilégiés des Français.

Leur situation contrastait largement avec celle des **Krous**, grand ensemble ethnique autochtone évoluant à l'Ouest²⁴, qui va quant à lui cumuler les stéréotypes négatifs en raison de son indisposition à être intégré dans le dessein colonial. Ce groupe qui commerçait déjà avec les Portugais et les Anglais bien avant l'arrivée des Français et qui avait pour territoire les zones forestières longeant la côte dite des « mal gens »²⁵, coopérer très peu avec les Français d'où son exclusion de tous arrangements politiques. D'ailleurs, cette zone restera inaccessible durant

des décennies, en dépit des avancées réalisées en matière de « pacification » et d'installation de l'Administration coloniale dans le reste du pays. Donc, seules les zones côtières seront explorées²⁶.

Le tempérament krou sera celui d'un peuple de résistants à l'occupation, d'où la multiplication des qualificatifs dévalorisants qui vont fuser à son endroit. Le Krou serait donc « anarchiques », « ethniquement inférieur » et « paresseux »²⁷. En réalité, ce qui posait réellement problème pour les colonisateurs c'est plutôt l'insoumission du Krou aux injonctions de l'Administration et sa capacité à échapper aux réquisitions²⁸.

Le territoire qu'il occupe sera donc de plus en plus visé par l'avancée des fronts pionniers (pour la culture du café et du cacao) et le refuge de plusieurs communautés krous au Liberia voisin, pays où on pouvait encore être un Homme libre, grâce aux réseaux de solidarité transfrontaliers intercommunautaires.

Le colonisateur encouragera donc des migrations en partance de l'Est (Akan) vers l'Ouest (Krou), mais aussi du Nord dominé par des communautés sahéliennes vers le Sud, notamment le Sud-ouest. Ceci va d'ailleurs exercer des pressions migratoires très importantes qui vont engendrer une restructuration du foncier en Côte d'Ivoire, mais aussi contribuer à l'émergence de nouvelles rivalités entre les différentes communautés, autour des droits de propriété des implantations. Le ressentiment à l'égard des Krous ne sera pas uniquement français, puisque ces deniers vont être associés par les autres Ivoiriens au « commerce triangulaire », trafic d'esclaves reliant l'Europe, l'Afrique et les Amériques²⁹.

Les deux autres grands groupes ethniques sahéliens que sont les **Mandés** et les **voltaïques**, constituent les deux grands « réservoirs humains » desquels le colonisateur va puiser avec abondance.

L'origine des Mandés (Mandingue ou Mandingo) remonte à l'Empire du Mali (fondé vers 1235), qui s'étendait jusqu'à l'Atlantique³⁰. De ce groupe découle la bourgeoisie musulmane « Dioula », réputée pour être esclavagiste. D'ailleurs, sa cible perpétuelle était (selon les récits français) l'autre groupe ethnique sahélien qu'est le groupe voltaïques (ou Sénoufos). Et c'est de cette idée nourrie par les explorateurs français que naîtra une nouvelle animosité entre les deux groupes, présentés comme étant

éternellement antagonistes alors qu'ils cohabitaient déjà au sein de plusieurs Etats-cités au Nord ivoirien, notamment à Kong.

Cependant, il y a lieu de noter que les communautés appartenant au groupe Mandé se sont livrés à plusieurs vagues migratoires du Nord sahélien, vers les zones forestières du Sud et de manière volontaire (commerce et conquêtes), alors qu'il en était autrement pour les Sénoufos (voltaïques) dont les déplacements furent le fruit d'une volonté coloniale. Ces derniers étant le plus souvent assimilés à une « race » inférieure comparée aux Mandés (notamment les Dioulas), mais qui présente l'avantage d'être « robustes », « courageuse », « dociles » et en assez grand nombre³¹. Dès lors, les Sénoufos seront d'abord isolés de leurs voisins de toujours les Mandés (par la propagation de plusieurs récits concernant l'esclavagisme dioula et le « péril vert »)³² et dans un second temps, on procédera à la restructuration en profondeur de la société sénoufo par la déportation massive d'adultes et de jeunes adultes pour servir (sans rémunération) dans les chantiers et les plantations du Sud. Les déportations ne concerneront pas uniquement les Sénoufos Ivoiriens, mais l'ensemble de la communauté sahélienne se prévalant de cette origine.

Il en découlera d'ailleurs plusieurs la consécration de l'idée d'une stratification sociale en Côte d'Ivoire, qui serait justifiée par l'ascendant culturel des uns sur les autres, alors que par le passé les processus d'acculturation se déroulaient de manière assez régulière. Parfois de manière apaisée et parfois dans la violence. Ceci dit, l'ère coloniale contribuera à radicaliser les esprits autour d'une vision antagoniste des relations intercommunautaires, car on parlera de moins en moins de brassage et de plus en plus de frustration et de ressentiment. On retiendra aussi que ce ressentiment sera entretenu par les liens des uns et des autres vis-à-vis du colonisateur français. Ceux qui bénéficieront de droits et de passe-droits seront négativement perçus par les exclus, sentiment qui se perpétuera même après l'indépendance ivoirienne³³.

L'autre conséquence d'importance capitale est relative à l'organisation de la société sénoufo, essentiellement rurale, qui passera de manière assez rapide d'un système agricole vivrier à une agriculture extensive, très coûteuse en terres et en forces de bras, mais qui en revanche impacte négativement la sécurité alimentaire des communautés du Nord. Cette phase sera donc marquée par un passage violent d'une économie vivrière qui contribuait au commerce caravanier au Sahel, à une économie

caractérisée par une coupure nette avec l'espace sahélien, puisque définitivement orientée sur les besoins de la métropole. Le quotidien de cet espace sera donc cadencé par des famines³⁴, des épidémies, des déportations massives et des représailles contre les Chefs coutumiers qui ne coopèrent pas assez avec la nouvelle administration.

Les famines vont donc se succéder de 1926 à 1931 en Haute-Volta, alors qu'avant la colonisation cette région assurait largement son autonomie alimentaire et pouvait même dégager des surplus pour des stocks stratégiques. Notons cependant que, paradoxalement, ces années là étaient riches en coton, produit introduit par les Français et dont la plus-value ne profitait qu'à ces deniers. Ainsi, les travailleurs voltaïques déportés de force vers les champs de café, de cacao et de coton vont délaisser les plantations familiales pour venir agrandir encore plus le rang des affamés, qui à partir de la phase coloniale va caractériser cet espace.

Un expert français de l'agroalimentaire précisera par ailleurs que le lien entre famines et accentuation du rythme de la production industrielle était évident : « *La première atteinte fut portée à ces réserves en 1926, riches en coton mais pauvres en mil. Depuis, ces populations, autrefois opulentes du point de vue alimentaire, vivent dans une stricte précarité [...] Mais, je suis en conscience tenu de remarquer la coïncidence de l'accentuation de la politique des produits industriels et celle des disettes* »³⁵.

D- Poids du facteur migratoire dans la crise politico-sécuritaire ivoirienne

A l'issue de l'ère coloniale, le pays héritera d'une scène sociale stratifiée, profondément divisée et très éloignée de l'idéal de citoyenneté. En effet, en dépit du fait que la société civile ivoirienne fut enfin éveillée, à la faveur d'une élite engagée dans un combat pour l'égalité avec le colonisateur, la « greffe démocratique » ne prendra finalement pas, le pays s'étant engagé dans le format de gouvernance voulu par le pouvoir politique dans l'ancienne métropole.

Ainsi, à travers la coopération et le pouvoir de plus en plus pesant des coopérants, le pays conservera le cap des choix politiques déjà tranchés, avec pour consécration un pouvoir sectaire, qui va geler les activités des associations jugées non-alignées sur les thèses du « Père de la Nation »,

mais aussi les syndicats qui avaient pourtant permis au peuple ivoirien d'exprimer ses revendications légitimes avant 1960. Dès lors, l'Etat ivoirien qui était structurellement dominé par les colons, est toujours acquis à leur cause, dans une société toujours stigmatisée par l'exclusion, l'assignation de fonctions, ou de rôles sociaux, sur une base communautaire, mais aussi la continuation de manière débridée des flux de migrants qui vont se sédentariser en Côte d'Ivoire, avec toujours davantage de tensions sociales entre migrants, descendants de migrants et autochtones.

L'ingénierie migratoire coloniale va ainsi se transformer avec l'indépendance du pays en système d'acheminement de la main d'œuvre, toujours vers les plantations de la basse Côte d'Ivoire. On notera aussi que les flux migratoires engendrés vont persister avec la même intensité, en dépit de l'état de santé de l'économie ivoirienne, et ce, de générations en génération, avec la transformation du système migratoire circulaire (initialement observé) vers une immigration de sédentarisation, où les migrants se fixent durablement en Côte d'Ivoire. Ceci aura naturellement un coût socioéconomique (limites du système clientéliste d'Houphouët-Boigny), mais aussi de graves conséquences politiques, puisque la riposte des autochtones ne se fera pas attendre.

Côté autochtone, la continuation sans régulation des flux de migrants qui vont accéder à la nationalité de manière automatique sera mal vécue, d'autant plus que l'économie ivoirienne fut désormais incapable d'absorber ces flux de jeunes désœuvrés qui vont soit prendre d'assaut des forêts vierges pour se lancer dans la culture du cacao, soit venir grossir davantage le rang des chômeurs évoluant au niveau des quartiers précaires des zones urbaines.

C'est d'ailleurs dans ce climat près-insurrectionnel que le « seuil du tolérable » sera finalement atteint, avec la publication d'un rapport gouvernemental intitulé « Immigration en Côte d'Ivoire : le seuil de la tolérance est largement dépassé », commandité par le Conseil Économique et Social. En 1998, le nombre de migrants de seconde génération frôlera le 1.500.000 de personnes, qui seront pointés du doigt par les représentants des « Ivoiriens de souche »³⁶.

L'immigration débridée, imposée par le colonisateur, ensuite par un pouvoir autoritaire, sans se référer à un quelconque contrat social, aura

donc de graves répercussions sur l'avenir d'un pays où le « miracle économique » fut pourtant, en grande partie, l'œuvre des migrants.

De ce « malentendu originel » naitra d'ailleurs la rébellion armée de 2002, attisée par la France et le Burkina-Faso, dont le déclenchement fera du pays un État durablement fragile. Ceux qui se plaignaient d'être marginalisés chez eux et ceux qui s'estimaient mal intégrés vont donc se faire la guerre durant dix ans, avec pour résultat une guerre civile particulièrement meurtrière et une réconciliation nationale en panne d'initiatives politiques.

Pour le moment, le fait migratoire continu de peser lourdement sur l'avenir du pays, puisque la multitude de milices qui continue de sévir en Côte d'Ivoire sont l'émanation des migrations sahéliennes des années précédentes. C'est notamment le cas de la milice des « Dozos », ces chasseurs traditionnels d'origine sahélienne (notamment du Mali) qui se sont converti progressivement en Forces de l'ordre, alors que la participation dans la guerre civile ivoirienne s'est soldé par une épuration ethnique, le « massacre de Duékoué », et sans que leur rôle dans la nouvelle Côte d'Ivoire ne soit réellement questionné.

Toutefois, la milicianisation est loin d'être l'unique phénomène sécuritaire à mettre en relation directe avec les flux migratoires débridés. En effet, on peut tout aussi bien évoquer d'autres menaces à caractère rhizomiques et transnationales, telle l'insécurité urbaine, le narcotrafic et même le terrorisme, autant de chantiers à traiter dans l'urgence, de manière proactive et au niveau supranational.

Conclusion

Aujourd'hui, les Ivoiriens, comme d'autres Africains, peinent à surmonter l'instabilité induite par les politiques migratoires françaises, implémentées durant et après l'indépendance du pays. Il en découle d'ailleurs plusieurs faiblesses au niveau interne. On ne peut d'ailleurs que constater le fait que plusieurs Ivoiriens fuient leurs pays, en pointant du doigt des conditions de subsistance difficiles, une insécurité galopante, mais également une crise politique endémique qui menace d'un retour au conflit armé. A cela s'ajoute le poids des ingérences dont l'origine est liée aux luttes d'influence que se livrent anciens et nouveaux acteurs sur la scène africaine.

Notons aussi que face à cette insécurité multiforme et transnationale, les Etats africains avancent en rang dispersés. Pire encore, certains d'entre eux consacrent l'autoritarisme qui entrave une pratique citoyenne saine et durable, alors que ceci devrait constituer le principal chantier de réforme pour plusieurs Nations.

En attendant d'assister à cette évolution, l'actualité du continent continue à être rythmée par les « migrations de crises », mais aussi les « crises migratoires » engendrées par l'incapacité de ces Etats à fournir le niveau de réactivité nécessaire. Dès lors, l'avenir des politiques migratoires africaines ne peut que s'inscrire sous le signe de la dispersion, celui de l'attentisme, mais aussi le fatalisme qui aggrave les séquelles des politiques migratoires coloniales pensées dans les bureaux des Administrateurs coloniaux et ravivées par les acteurs de la mondialisation.

1 Demoustier A. T., Manuel lexique philologique, didactique et polytechnique. Ed. Ladrangé, Paris, 1844, p.402.

2 Ibid., p.704.

3 Varma Nitin, *Coolies of Capitalism: Assam Tea and the Making of Coolie Labour*. Ed. Walter De Gruyter, Boston, 2017, p.37-38.

4 Debesse M., Émigration et immigration. In. *L'information géographique*, Vol. 2, n°1, 1937, p.40.

5 Ouallet Anne, La question migratoire et les dynamiques transsahariennes à travers l'exemple malien. In. *Annales de géographie*, 2008/5, n°663, p.83-87.

6 Galloro Piero-D, Pascutto Tamara (et autres), De l'immigré à l'émigré ? L'entretien biographique en contexte(s) migratoire(s). Consulté sur <http://temporalites.revues.org/>, le 22 juillet 2017.

7 Debesse M., Émigration et immigration, Op.cit, p. 41.

8 Ibid. p.41.

9 Debesse M., Émigration et immigration, Op.cit, p. 41.

10 Betts Alexander, *Forced Migration and Global Politics*. Ed. Wiley-Blackwell, USA, 2009, p.21.

11 Ibid., p.24-25.

12 Ibid., p.25-26.

13 Koslowski Rey, *International Migration and the Globalization of Domestic Politics*. Ed. Routledge, USA, 2005, p.08.

14 Betts Alexander, Op.cit, p.27.

15 Ibid., p.32.

16 Audebert Cédric et Ma Mung Emmanuel (Sous la dir.), *Les migrations internationales: enjeux contemporains et questions nouvelles*. Ed. Université de Deusto, Bilbao, 2007, p.32.

17 Betts Alexander, Op.cit, p.33.

18 Clozel, F-J. et Villamur, R., Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire : documents publiés avec une introduction et des notes. Challamel, Paris, 1902, p.06. Source: Médiathèque du Musée du quai Branly. URL : [www.gallica.bnf.fr /](http://www.gallica.bnf.fr/), consultée le 13 janvier 2017.

19 Mosso, R. A., Desiré, E., Kouakou, H. A., Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples de Côte d'Ivoire 2011-2012. Institut National de la Statistique/ICF International, Abidjan, 2013, p.03. URL : <https://dhsprogram.com/publications/publication-FR272-DHS-Final-Reports.cfm>, consultée le 13 janvier 2020.

20 International Monetary Fund, Strategy for Relaunching Development and Reducing Poverty - Côte d'Ivoire: Poverty Reduction Strategy Paper (IMF Country Report n°09/156). International Monetary Fund, Washington DC, May 2009, p.VII. URL: www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2009/cr09156.pdf, consultée le 13 janvier 2020.

21 Kouame, G. (et autres) (Mars 2016), Cadre d'analyse de la gouvernance foncière de la Côte d'Ivoire (Rapport final). World Bank Group, p.179. URL : www.hubrural.org/IMG/pdf/analytical_framework_for_land_governance_ivoiry_coast_lgaf.compressed.pdf, consultée le 13 janvier 2020.

22 Ibid., p.178.

23 Dagri Diabate, H., Le Sanvi : un Royaume Akan (1701-1901).Karthala, Paris, 2013, p.315.

24 Stokes, J. (sous la dir.), Encycolpedia of peoples of Africa and the Middle East. Facts on file, USA, 2009, p.377.

25 Siméon Kouakou Kouassi, Op.cit., p.21.

26 Clozel, F-J. et Villamur, R., Op.cit., p.57.

27 Jean-Pierre Dozon, L'invention de la Côte-d'Ivoire. Op.cit., p.142.

28 Jean-Pierre Dozon, L'invention de la Côte-d'Ivoire. Op.cit., p.146.

29 Ce commerce est lié à la traite d'africains, acheminés par les Européens vers les Amériques pour servir dans les plantations. Chivallon, C. (2005/5), Sur une relecture de l'histoire de la traite négrière : débat. In. Revue d'histoire moderne & contemporaine, n°52 (4 bis), p.47.

30 Cherif, A., L'importance de la parole chez les Manding de Guinée : Paroles de vie, paroles de mort et rituels funéraires.L'Harmattan, Paris, 2005, p.28.

31 Clozel, F-J. et Villamur, R., Op.cit., p.29.

32 Le colonisateur réussira à éveiller un sentiment de « frustration relative » chez les Sénoufos, envers les Dioulas, l'un animiste, l'autre musulman.

33 Le cas de l'ethnie bété nous enseigne sur la persistance des clichés coloniaux et sur la stigmatisation basée sur des considérations culturelles. Handloff, R. E., Côte d'Ivoire : a country study (Third edition). Federal Research Division, Washington DC., 1991, p.XXVIII.

34 Jean-Marie Domenach, Henri Laborit (et d'autres), La violence et ses causes. UNESCO, Paris, 1980, p.143.

35 Pierre Spitz, Violence silencieuse, famine et inégalités. In. Jean-Marie Domenach, Henri Laborit (et autres), La violence et ses causes. UNESCO, Paris, 1980, p.214.

36 Conseil Économique et Social de la République de Côte d'Ivoire, Immigration en Côte d'Ivoire : le seuil du tolérable est largement dépassé (extrait du Rapport). In. Politique africaine, 2000/2, n°78, p.71.